



Projet de texte de présentation du budget primitif 2012

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2012

LES CHIFFRES CLEF DU BUDGET PRIMITIF 2012 (Antoinette SCHERER)

L'adoption du budget primitif 2012 se traduit par 6 projets de délibération qui sont soumis ce soir au vote de notre assemblée.

- La fixation des taux communaux d'imposition pour l'exercice 2012
- L'adoption du budget primitif 2012
 - *budget principal*
 - *budget annexe de la régie municipale de l'eau*
- l'adaptation des autorisations de programme en cours de validité
 - AP2005/03 « Réalisation de la voie de Deûme »
 - AP2009/01 « Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque »
 - AP2010/01 « Requalification de la Place des Cordeliers »

Mon propos sera de vous présenter **les chiffres clefs des propositions budgétaires 2012** et qui sont formalisées par les 6 délibérations que je viens de citer

Des résultats repris par anticipation

Cette année, les résultats d'exécution 2011 ont pu être repris par anticipation. Nous n'aurons donc pas de budget supplémentaire. Par ailleurs, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement a été affectée au financement des investissements.

Un nouveau cadre budgétaire pour 2012

Je vous rappelle que, par délibération en date du 19 décembre 2011, nous avons supprimé le budget annexe des Affaires Economiques pour intégrer dans le budget principal les quelques opérations qui concernent l'activité de location de salles du Centre Municipal de Déomas.

Les taux d'imposition 2011 seront reconduits en 2012

Notre ressource fiscale s'appuie aujourd'hui sur les seuls impôts « ménages ».

La progression du produit fiscal 2012 sera donc essentiellement le fruit de la revalorisation légale des bases, laquelle a été fixée en loi de finances initiale à + 1,8 %, contre 2% en 2011.

Cette fiscalité « ménages » représente en 2012, avec environ 8,4 M€, près de 39 % de nos recettes réelles de fonctionnement, ce qui est en très faible progression depuis plusieurs années.

La Taxe d'Habitation assure, en 2012, environ 3,2 M€ de produits et le foncier bâti près de 5,5M€. Le foncier non-bâti reste marginal (0,07 M€).

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous nous étions engagés à ne pas augmenter, par les taux, la pression fiscale.

Les bases 2012 qui viennent d'être notifiées par l'Etat permettent d'observer qu'entre 2011 et 2012, les bases de taxes d'habitation et de foncier bâti ont augmenté, chacune pour leur part, de 2,61 %, tandis que les bases de foncier non bâti perdent 5,43 %.

Le choix de maintenir en l'état les taux d'imposition répond d'une part à l'impératif de préserver nos ressources pour maintenir le niveau des services rendus à la population et d'autre part à la volonté de poursuivre nos investissements structurants pour Annonay.

Ce choix témoigne aussi de notre détermination à préserver la situation des contribuables Annonéens, dans leur majorité modestes, qui sont confrontés depuis de nombreux mois à l'accroissement de leurs charges :

- *renchérissement de la facture énergétique*
- *hausse de la TVA*
- *envolée des prix de certaines denrées alimentaires,*
- *déremboursement des soins et doublement de la taxe sur les mutuelles*

Ce choix en matière de fiscalité se traduit très concrètement par la première délibération qui vous est proposée ce soir avec le maintien des taux d'imposition, à savoir :

- **Taxe d'Habitation : 22,17 %**
- **Foncier Bâti : 27,39 %**
- **Foncier Non Bâti : 103,89 %**

L'équilibre général de la section de Fonctionnement

Les crédits ouverts en section de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 22,06 M€.

Le processus de « fabrication » du budget 2012 a été complexe. Comme nous l'avons expliqué lors du débat d'orientation budgétaire, le coefficient de rigidité des charges structurelles (charges de personnel, contingents obligatoires et frais financiers) par rapport à nos recettes réelles de fonctionnement affiche un niveau contraignant.

Nos marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement sont très étroites, et

l'augmentation de nos ressources, qui progressent par le seul effet de l'augmentation des bases d'imposition, est en grande partie absorbée par la diminution des dotations de l'Etat.

Malgré ces contraintes internes et externes, en comparaison du budget consolidé 2011, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est de 195.780 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 19,491 M€

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**, chapitre très sensible à l'inflation, s'élèvent à un peu plus de 3,9 M€ contre près de 3,8M€ en 2011. Elles **sont en progression de 1,8 %** par rapport à la prévision du budget consolidé de l'an dernier.
 - Cette augmentation est en grande partie la résultante de l'application des clauses de révision de nos différents contrats : d'achats de prestation, de maintenance...
 - Mais il ne faut pas oublier que sur un montant de charges à caractère général de 3,9 M d'euros, 1,1M sont des fluides soit près de 28 %. Or les énergies ont connu et vont connaître des pourcentages d'augmentation faramineux !

- **Les charges « brutes » de personnel (chapitre 012)** s'établissent à 11,53 M€, contre 11,27 M€ en 2011.
 - cette progression est avant tout liée à l'évolution du SMIC et donc au reclassement indiciaire des grilles de rémunération les plus basses, à la réforme de la catégorie B et au GVT ;
 - par ailleurs, cette année, nous avons dû inscrire une enveloppe exceptionnelle de 70.000 € pour permettre aux agents territoriaux titulaires de valider les services qu'ils ont accomplis en tant que non titulaire. L'impact est important cette année puisqu'à compter du 2 janvier 2013 les agents n'auront plus cette possibilité, et que les dépenses se concentrent sur l'exercice 2012.
 - Il convient toutefois de nuancer cette augmentation en évoquant les recettes provenant de la convention de mutualisation pour des agents communaux mis à disposition de la communauté de communes, recette qui approche les 1,3 M€.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** s'élèvent à 3,29 M€ contre 3,3 M€ l'année dernière. Elles **restent donc stables par rapport à 2011.**

Un effort considérable a été fait afin de contenir nos dépenses malgré les fortes contraintes qui pèsent sur nous.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été inscrites à hauteur de 21,865 M€

Par rapport au budget consolidé 2011 **les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 207.066 €**

- Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent, près de 66 % des recettes réelles de fonctionnement
- Les dotations de l'Etat et les participations (chapitre 74) en représentent 24 %
- Les 10 % restants correspondant au remboursement sur rémunérations, les produits des services, ainsi que les produits des locations et produits

exceptionnels.

Parmi les facteurs explicatifs de cette légère progression, on peut mentionner :

- **Une prévision révisée à la hausse des recettes liées aux droits de mutation.** Directement liés au volume de transactions immobilières réalisées, les droits de mutation ont témoigné l'année dernière d'un immobilier en bonne santé. Toutefois, s'agissant d'une recette volatile et incertaine, la prévision reste très prudente.
- La **progression d'environ 187.800 € de notre produit fiscal** lié au seul effet des bases d'imposition. Mais cette progression sert essentiellement à compenser la perte que nous subissons une nouvelle fois sur les dotations de l'Etat,
 - avec une dotation forfaitaire qui perd 65.604 € par rapport à 2011,
 - et des allocations fiscales compensatrices qui diminuent elles aussi de 18.219 €

En résumé, plus de 44 % de la progression du produit fiscal est ponctionné par la baisse des dotations de l'Etat

- Enfin, nous avons intégré les **recettes liées à la location des salles de Déomas** autrefois comptabilisées au budget annexe des affaires économiques.

La dette : Annuité et Endettement

L'annuité prévisionnelle 2012 des emprunts s'élèvera à environ 2,7 M € dont environ 2,2 M€ de remboursement de capital, et sera ainsi équivalente à l'annuité 2011.

L'encours de la dette est par ailleurs en baisse puisqu'en 2011 nous avons remboursé 2,2 M € et mobilisé seulement 1,5 M € d'emprunt, contre les 2 M€ inscrits au BP.

Enfin nous **avons inscrit en section d'investissement pour l'exercice 2012 un emprunt d'équilibre de 1,6 M€**

Notre capacité nette d'autofinancement

Je reste aujourd'hui encore **préoccupée par la manière dont l'Etat pèse, par la contrainte, sur les finances locales** alors que nous devons plus que jamais palier son désengagement, et continuer à investir pour maintenir, développer les services aux habitants de notre territoire.

Nous devons penser et construire l'avenir de notre ville, satisfaire au mieux les besoins de la population.

Nous devons rester volontaristes sur la gestion des dépenses, même si l'exercice a bien sûr ses limites. L'Etat a beau enjoindre les collectivités à ralentir leurs dépenses,

l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales ces dernières années montre bien la limite de l'exercice.

Ce travail de grande vigilance sur l'évolution de nos dépenses on le doit beaucoup aux adjoints et conseillers délégués qui se sont fortement impliqués, avec l'aide des services, pour rendre les meilleurs arbitrages possibles.

Il faut, Monsieur le Maire, cette année encore, leur dire un grand merci !

En dépit de ce contexte particulièrement tendu, nous avons malgré tout réussi à **dégager une capacité nette d'autofinancement prévisionnelle** d'un peu plus de **200.000 €**.

Les dépenses et recettes d'équipement

Les dépenses d'équipement sont inscrites dans le budget 2012 à hauteur de 6,3 M€

Il s'agit uniquement de « mesures nouvelles », c'est-à-dire hors restes à réaliser 2011.

Cette enveloppe est comparable aux mesures nouvelles du budget primitif 2011 qui s'élevaient à 6,06 M €.

Depuis 2009 le volume des investissements connaît une hausse régulière avec un niveau moyen annuel de 4,45 M€ et un rythme de progression de 10% par an.

Le Compte Administratif 2011 devrait se traduire par un niveau d'investissement qui frôlera les 5M€ hors restes à réaliser.

Les crédits de paiement des **opérations inscrites en AP/CP** occupent très logiquement une part importante (**65 % de l'investissement total**) :

*0,03 M € pour l'achèvement de l'opération voie de Deûme
1,4 M € pour la rénovation urbaine du quartier du Zodiaque
2,7 M€ pour la requalification de la place des cordeliers*

Les délibérations correspondantes, qui ont pour objet de recalculer les enveloppes des autorisations de programme et la programmation pluriannuelle des crédits de paiement, vous seront proposées au cours de cette séance.

Les subventions d'investissement ont été inscrites pour un montant de 1,27 M €.

Enfin, des recettes de cessions ont été inscrites à hauteur de 0,6 M d'€.

Le budget annexe de la Régie de l'Eau

Concernant enfin le **Budget Annexe de la régie de l'Eau**, je vais laisser le soin à mon collègue Simon PLENET de vous en présenter les grandes lignes

Merci de votre attention.